

Que les chantiers de réparation du CN à Transcona, au Manitoba, soient modernisés de façon à permettre qu'on y construise au moins quelques-uns des wagons-trémies nécessaires, afin de créer des liens avec l'industrie céréalière dans les Prairies où se trouvent les producteurs de grain.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON PROPOSE QUE LA BANQUE DU CANADA SOIT AUTORISÉE À PRÊTER AUX MUNICIPALITÉS AU COÛT D'ADMINISTRATION—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question extrêmement importante et urgente.

Étant donné que le gouvernement canadien a obtenu une marge de crédit de 3.5 milliards de dollars d'un consortium de banques américaines et européennes dont la garantie est basée sur la capacité de production de la nation canadienne, et étant donné que cette méthode de financement du secteur public constitue un endettement de plus en plus considérable d'une année à l'autre, ce qui ne saurait se perpétuer sans affecter dangereusement l'économie de notre pays ainsi que la prospérité collective qui compromettra la survie des générations pour lesquelles on se dévoue présentement, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que, comme solution à ce grave problème, le ministre des Finances présente à la Chambre des communes un projet de loi ayant pour objet d'amender la loi de la banque du Canada afin de permettre à celle-ci de consentir des prêts à long terme au gouvernement du Canada et des provinces, tout en étant basée sur le crédit réel du pays, comme c'est le cas de la garantie des prêts consentis par les banques à charte du Canada ainsi que les banques étrangères, mais dont le taux d'intérêt abusif écrase le pays pour des générations à venir et oblige les Canadiens à rembourser \$5 en capital et intérêts pour \$1 emprunté, et que ces prêts soient consentis à un taux correspondant aux frais d'administration.

M. l'Orateur: A l'ordre! En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES URBAINES

LA POSSIBILITÉ D'EXPORTER DES MAISONS PRÉFABRIQUÉES

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre d'État chargé des

Questions orales

Affaires urbaines si l'on a étudié la possibilité que le Canada vienne en aide aux pays sous-développés en y exportant des maisons préfabriquées, compte tenu de l'expérience d'Habitat et du comptoir Habitat implanté au ministère à la suite des engagements internationaux que nous avons pris à cette occasion.

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, nous avons effectué un grand nombre d'études dans le cadre d'Habitat. Je devrai vérifier s'il y en a eu une sur ce sujet en particulier. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, cette conférence a eu lieu il y a quelques années et les documents préparatoires à cette manifestation remontent environ à cinq ou six ans. Je devrai donc me rafraîchir la mémoire à ce sujet.

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, le ministre n'ignore pas qu'aux termes des lignes directrices visant la Fonction publique, il faut veiller à éviter même toute apparence de conflits d'intérêts.

Le ministre peut-il nous assurer que M. William Teron, en sa double qualité de président de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de président d'une société internationale de produits préfabriqués, ne recevra pas de traitement de faveur de son ministère.

M. Ouellet: Certainement, monsieur l'Orateur. Les lignes directrices sont là pour être respectées et nous veillerons à ce qu'elles le soient.

* * *

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL OU LE COMITÉ PERMANENT

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans un article paru récemment, on trouvait une déclaration du secrétaire adjoint du ministre, M. Lorenz Schmidt, qui a dit ceci:

Je n'aimerais certes pas que tout ce qui est ordonné par le cabinet fasse l'objet d'une vérification.

Compte tenu des reportages alarmants selon lesquels des millions de dollars seraient gaspillés, perdus ou volés, le ministre est-il disposé à demander immédiatement au comité permanent de faire enquête sur ces allégations ou de convoquer le vérificateur général?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas de quel objet ou de quel produit l'honorable député parle lorsqu'elle dit que des objets ont été perdus ou volés. Tout ce que je sais c'est que certains documents, préparés par des fonctionnaires de mon ministère, passent par enchantement dans les mains de députés du parti progressiste conservateur. Si elle peut m'aider à les retrouver, cela me fera plaisir.